



## COMMUNIQUE N°001/AETA-CREFDL/2024

### La corruption électorale et ses dangers sur le développement de la RD Congo

**Kinshasa, le 23/05/2024 :**

Agir pour des Elections Transparentes et Apaisées (AETA) et le Centre de Recherche en Finances publiques et Développement Local (CREFDL) ont analysé le processus démocratique en RDC, depuis l'organisation des dernières élections générales de décembre 2023 jusqu'aux élections du second degré, l'installation des animateurs des Assemblées provinciales et de la chambre basse du parlement.

AETA et CREFDL relèvent que ces processus ont été faussés à partir de leur organisation. Des politiciens recourent à des pratiques de corruption, à la fraude et à la tricherie pour espérer remporter les élections et occuper des postes politiques. Le plus grand danger, c'est de voir comment s'organise la corruption lors de l'installation des animateurs des institutions démocratiques. Ce comportement des acteurs politiques détruit l'image du pays à l'intérieur tout comme à l'extérieur.

Après monitoring, AETA et CREFDL constatent que cette corruption électorale prend plusieurs formes en RD Congo. Il s'agit notamment de :

1. La remise des cadeaux aux électeurs favorisant un clientélisme électoral (voire même par certaines églises ou associations) ;
2. Le monnayage des votes par les grands électeurs (Vote des sénateurs, gouverneurs, membres des bureaux des deux chambres du parlement) ;
3. Le versement des pots de vin aux membres de la CENI (Chefs d'antennes, Membres des CLCR, Présidents des centres, autres agents électoraux et policiers) ;
4. La surfacturation du matériel de vote ;
5. Le non-respect des procédures de passation des marchés publics lors de l'acquisition du matériel électoral (opérations « retour » lors de l'attribution des marchés publics entraînant la mauvaise qualité des produits) ;
6. Le recrutement des militants des partis politiques au poste d'agent électoral ;
7. Le financement des candidats par les responsables des entreprises privées ;
8. Le monnayage des arrêts et décisions judiciaires pendant les contentieux électoraux ;
9. La commande expresse du matériel de vote en excès favorisant l'octroi gracieux des excédents aux candidats moyennant un paiement ;
10. Le monnayage de l'octroi des cartes d'électeurs et duplicatas ;
11. Le financement occulte des partis politiques ;
12. L'utilisation des moyens de l'Etat pour les candidats membres de la coalition au pouvoir : (Obligation faite aux chefs d'établissements et gestionnaires d'entreprises publiques de contribuer à la campagne électorale avec l'argent de ces entreprises).



## Quelles conséquences pour le développement de la RD Congo?

**AETA et CREFDL notent que cette corruption électorale constitue un frein au développement de la RDC.** Ainsi, l'avenir des générations futures serait compromis, étant donné que :

1. Toute tentative de réforme visant à améliorer le bien-être collectif pourrait être bloquée par les élites politiques au niveau institutionnel;
2. Le financement des investissements publics se fera sur base de motivation politique et de la géopolitique sans tenir compte de la démographie de la population;
3. On assiste à l'inefficacité du contrôle de l'action du gouvernement central, provincial et des ETDs;
4. Création des entités ad hoc pour gérer les fonds d'investissement public en violation du cadre réglementaire ;
5. L'accroissement de la pauvreté en milieux ruraux va provoquer un exode massif des populations vers les milieux urbains;
6. La caporalisation des institutions et la prise en otage de la population par un clan de plus en plus visible;
7. La capacité du gouvernement à satisfaire les besoins fondamentaux des citoyens sera réduite;
8. L'attribution des postes sur fonds de clientélisme et népotisme sans tenir compte de la méritocratie;
9. Bradage des ressources naturelles, opacité des procédures des marchés publics et des contrats de Partenariat public privé;
10. L'enrichissement illicite et le renforcement des inégalités sociales;
11. Détournement de denier public et abandon des projets sociaux ;
12. L'insécurité alimentaire et la prolifération des groupes armés.

Face aux dangers que présentent la corruption électorale sur le développement de la RDC, AETA et CREFDL estiment que seul le citoyen peut pousser au changement. Ainsi, la synergie recommande à la population l'accroissement du contrôle pour:

- L'inscription à l'ordre du jour et le vote d'une loi anti-corruption en RDC;
- la révision du code pénal congolais afin de redéfinir les indices de corruption et renforcer les peines;
- La création d'un tribunal spécial anti-corruption ;
- L'inscription et le vote d'une loi relative à l'accès à l'information publique ;
- Le renforcement des mesures de prévention et de répression par le pouvoir public.

### AETA

Roland MUMBALA  
Secrétaire Général

**Contacts** : +243 818 108 421 ; +243 973 759 162

### CREFDL

Valéry MADIANGA  
Coordinateur National